ALTERNATIVE POUR UNE ASSEMBLEE DE RUPTURE

CONTRAT DE LEGISLATURE

DE LA COALITION

AAR SENEGAL

LE 14/14

QUATORZE REFORMES MAJEURES POUR UNE QUATORZIEME LEGISLATURE DE RUPTURE

Avant - Propos

La coalition AAR Sénégal est composée de femmes et d'hommes de valeur, patriotes et orientés vers le développement exclusif du Sénégal. A travers leur plateforme politique et électorale, ils sollicitent les suffrages des sénégalais, pour pouvoir les représenter avec compétence et dignité à l'Assemblée nationale, au soir du 31 Juillet 2022.

Le Sénégal a connu plusieurs législatures, les unes plus laborieuses que les autres. Les unes plus inféodées au pouvoir exécutif que les autres. Le tout au détriment des populations mandantes. Or, notre système de démocratie représentative place le député au centre du jeu démocratique. Il a le pouvoir d'initier et de contrôler des politiques publiques. S'il se conforme à sa mission, le député est un noble serviteur à la disposition de son pays. Mais que de faillites, de reniements, de démissions et de dénis. L'Assemblée nationale ne représente pas réellement les populations sénégalaises qui doutent de sa rationalité, de son efficacité et de de sa volonté de redevabilité.

C'est fort de ces constats que les candidats investis de la coalition AAR Sénégal se proposent de donner plus de consistance au rôle de député. Ils voudraient insuffler plus de dynamisme, de compétence, de cohérence et de sérieux à la vie parlementaire sénégalaise. Ils se projettent en serviteurs exclusifs de la République en étant les traits d'union entre le peuple et ses institutions représentatives.

Les candidats investis de la coalition AAR Sénégal vous proposent un contrat de législature. Ils vous représenteront. Ils vous défendront. Ils prendront en charge vos préoccupations. Ils vous protégeront. Par ce contrat de législature, ils vous donnent l'opportunité de les juger, de les contrôler, de leur demander des comptes et de les sanctionner. Par ce contrat, ils scellent avec vous un pacte de confiance, pour que demain soit meilleur !

Ce présent contrat de législature contient quatorze réformes phares. Elles ne sont pas exhaustives. Elles sont destinées à garantir le succès de la quatorzième législature. C'est le 14/14, symbole numérique des quatorze réformes majeures pour une quatorzième législature de rupture. C'est notre serment ! Des engagements pour les cinq années à venir.

Les mesures proposées prendront la forme de propositions de lois, dans la ligne des prérogatives dévolues aux députés. Certaines mesures peuvent donner l'impression d'être du ressort du pouvoir exécutif. Elles ne le sont pas. L'initiative de la loi appartient concurremment à l'exécutif et au législatif. L'élaboration des politiques publiques est donc du ressort des deux pouvoirs. Il s'y ajoute que l'obtention d'une majorité par l'opposition à l'Assemblée nationale entraine la possibilité de formation d'un gouvernement de rupture et de la mise en œuvre des politiques publiques votées par les représentants du peuple. Dans tous les cas, les réformes sont portées par les députés que vous aurez élus.

I. Fonctionnement Parlementaire

Constats

L'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée nationale souffrent de nombreux dysfonctionnements qui lui empêchent de répondre, avec efficacité, aux missions qui lui sont dévolues. Les marchés de l'Assemblée nationale sont exécutés sans appel d'offres, à la totale discrétion de l'institution et au nom de la séparation des pouvoirs qui favorise le clientélisme. Aussi, l'Assemblée nationale compte huit vice-présidents, avec une gouvernance exclusiviste qui ne tient pas compte de l'avis des minorités élues. En outre, la gestion des fonds politiques du Président de l'Assemblée nationale est entourée d'une grande opacité. Les sénégalais exigent la transparence.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Appliquer le principe de transparence pour renforcer le rôle de la Commission comptabilité et contrôle afin que chaque denier public dépensé puisse être tracé et justifié ;
2. Attribuer, de droit, à l'opposition, deux postes de vice-présidents quel que soit son niveau de représentativité à l'Assemblée nationale, afin de garantir la pluralité et l'inclusion démocratique au sein de l'hémicycle ;
3. Désigner un membre de l'opposition à la présidence de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, pour éviter les connivences et le gaspillage ;
4. Soumettre la gestion des fonds politiques du président de l'Assemblée nationale aux règles de comptabilité et de transparence.

II. Efficacité Parlementaire

Constats

L'accomplissement d'un travail parlementaire efficace est facilité lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'un groupe parlementaire. Aujourd'hui, la création d'un groupe parlementaire est assujettie à l'obtention d'un effectif de députés au moins égal à 10% des membres de l'Assemblée nationale, soit 16 députés. Or, cette exigence trop élevée ne favorise pas la prise en compte des différentes nuances des opinions au sein de l'hémicycle. Aussi, il est prévu que l'Assemblée nationale recrute des assistants parlementaires. Mais il s'agit d'une simple possibilité ouverte sans que cela ne soit utilisée de façon optimale.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Réduire à 10 députés le nombre d'élus nécessaire pour créer un groupe parlementaire ;
2. Transformer la faculté (possibilité) en une obligation de recruter et de mettre à la disposition des députés, des assistants parlementaires, en nombre suffisant, à travers un ciblage des compétences nécessaires à l'exercice parlementaire et en les adossant aux thématiques des commissions existantes ;
3. Interdire, systématiquement, les cumuls de mandats électifs ou fonctions nominatives. Le député ne pourra pas cumuler ses fonctions avec celles de président ou de vice-président d'une collectivité territoriale. Nous proposons de mettre fin à l'ère des Députés/Maires et des Ministres/Maires.

III. Redevabilité Parlementaire

Constats

Les députés ne rendent pas compte de leur travail parlementaire aux mandants sénégalais qu'ils sont censés représentés. Or, le contrôle citoyen doit s'exercer de façon continue. Plusieurs députés ne parviennent pas à remplir convenablement leur mission à cause d'un cumul de mandats électifs qu'ils n'exercent pas et en en privant l'opportunité à d'autres ressources humaines. Il s'y ajoute que le fonctionnement de l'Assemblée nationale n'est pas connu du grand public, au point que des compatriotes doutent de son utilité.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Mettre en place un système de suivi-évaluation du parlementaire. Il s'agira d'outils et d'instruments d'évaluation pour assurer le suivi permanent et la mesure de la contribution des élus. Il s'agira de l'implantation de tableaux de bord permettant notamment de rendre compte, à travers des données statistiques fiables, les activités législatives de nos parlementaires (nombre de projets et de propositions de loi, passés en revue, déposés, votés, puis promulgués ou rejetés), l'exercice de leur mission d'évaluation et de contrôle parlementaire (nombre de questions écrites adressées au Premier ministre et aux membres du Gouvernement, nombre de questions orales, nombre de résolutions initiées et présentées demandant la mise en place de commissions d'enquête, etc.) et leur assiduité aux travaux (en commissions ou en plénières) ;
2. Rendre obligatoire la reddition de comptes à nos mandants. Cette obligation sera rendue effective à travers la tenue, à chaque bimestre, d'une séance de redevabilité parlementaire avec la presse sur les travaux de l'Assemblée nationale. Pour les parlementaires élus sur les listes départementales, il sera établi un mécanisme de reddition des comptes aux populations de leurs circonscriptions électorales. Cela pourrait prendre la forme d'une rencontre semestrielle ou annuelle avec les parties prenantes telles que les élus locaux, les organisations des jeunes, des femmes, des catégories socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs, artisans, pêcheurs, associations d'élèves, d'étudiants etc.) ;
3. Mettre en place une chaine parlementaire professionnelle qui transmettra les débats à l'Assemblée, dans le respect de la transparence et de la pluralité de ses différentes composantes.

IV. Rationalité Parlementaire

Constats

Plusieurs lois, projets, programmes et politiques sont votés et/ou mis en œuvre sans produire les effets attendus du simple fait qu'ils ont été mal conçus et/ou mal exécutés. Lorsque les parlementaires issus de l'opposition veulent procéder à leur suivi et à leur évaluation, ils rencontrent des blocages de tout genre de la part de la majorité parlementaire. Cette dernière s'oppose, systématiquement, aux initiatives visant à mettre sur pied des Commissions d'enquête pour élucider des scandales et des cas de gabegie connus de toute l'opinion publique. Ces Commissions d'enquêtes parlementaires constituent l'un des plus importants instruments de contrôle de l'action gouvernementale. Mais leurs rapports sont soumis à des restrictions et restent, le plus souvent, des documents internes à l'institution. Il s'y ajoute que le pouvoir exécutif use et abuse des procédures d'urgence devant l'Assemblée nationale. Cette procédure escamote le débat public national sous le prétexte d'une urgence qui ne se justifie pas toujours.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Evaluer l'élaboration, la mise en œuvre et les résultats obtenus de tous les lois, projets, programmes et politiques importants dans une perspective d'efficacité et d'optimisation des ressources publiques. Ce sera le cas, par exemple, de la loi sur la réduction des loyers, l'Acte 3 de la décentralisation, les Bourses familiales, etc.
2. Démocratiser et faciliter les procédures de saisine pour déclencher des enquêtes parlementaires en faisant en sorte, par exemple, que seule la signature de 10 députés soit requise pour mettre en branle la machine ;
3. Rendre obligatoire la publication des rapports établis au terme des enquêtes parlementaires ;
4. Clarifier la matière des dossiers à soumettre à la procédure d'urgence par le Président de la République. Cela obligera le pouvoir exécutif à user de façon sincère et rationnalisée cette procédure pour les urgences réelles et à faire passer par la voie normale les réformes ordi-

V. Patriotisme Economique

Constats

L'économie du Sénégal n'est pas entre les mains des sénégalais. Le secteur privé national ne bénéficie pas de mesures incitatives qui lui garantisse une hégémonie dans son propre pays. Il arrive souvent que les entreprises nationales soient discriminées de fait au profit d'autres investisseurs. Par ailleurs, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) naissent et meurent vite au Sénégal. Elles ne sont pas suffisamment accompagnées dans leur développement et ont du mal à rester viables. Celles qui dépendent des marchés de l'État ne disposent que de mesures préférentielles cosmétiques qui ne rendent pas leur accès au marché effectif.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Instituer une Loi sur le patriotisme économique qui replacerait notre secteur privé national au cœur de notre économie, dans le respect de nos engagements internationaux ;
2. Créer un cadre préférentiel opérationnel pour l'accès des PME à la commande publique. Ce cadre couvrira les allègements fiscaux, le raccourcissement des délais de paiement, la souplesse des conditions de qualification, et toute autres mesures incitatives permettant de mettre le secteur privé local au cœur de l'économie sénégalaise ;
3. Clarifier la notion de société de droit national au profit du secteur privé sénégalais ;
4. Distinguer les régimes juridiques du contenu local et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise.

VI. Système Educatif

Constats

Le Sénégal ne raconte pas suffisamment son propre récit national. Le contenu de nos enseignements est loin d'être endogène. La conception de notre école nationale et le contenu de nos curricula ne sont pas progressistes et ne préparent pas nos enfants à relever les défis du monde moderne. Il nous faut aborder notre système éducatif sous le prisme de nos propres réalités.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Procéder à une évaluation globale des politiques publiques liées à l'enseignement, réformer les programmes scolaires et universitaires au Sénégal, récrire les curricula à la lumière de nos propres besoins, notamment pour l'obtention du bac à 16 ans ;
2. Procéder à une refonte complète des cours d'histoire et les dimensionner à l'existence du Sénégal et de l'Afrique ;
3. Répertorier nos héros et en faire des modèles ;
4. Introduire à une large échelle les enseignements de nos héros nationaux ;
5. Refondre les programmes de littérature en se focalisant sur les littératures sénégalaises et africaines.

VII. Doomu Daara

Constats

L'enseignement au Sénégal est trop centré sur le curriculum classique francophone. Il n'est non seulement pas exhaustif, mais il laisse au bord de la route des millions de compatriotes aux cursus riches et divers, non valorisés par l'Etat.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Moderniser les Daara ;
2. Faire de chaque école coranique une entreprise et de son promoteur un entrepreneur,
3. Valider la dimension économique de l'école ;
4. Dégager des lignes crédit pour leur développement et leur épanouissement économique ;
5. Subventionner la construction des classes arabophones ;
6. Encadrer leur curriculum et le valider comme éléments constitutifs du service public de l'éducation nationale ;
7. Délivrer des diplômes d'Etat et trouver des passerelles avec le monde professionnel, public comme privé.

Doomu Daara

VIII.Personnes à mobilité réduite

Constats

Dans la pratique, notre système de protection sociale reste très bureaucratique avec une multiplication des acteurs et des programmes en dehors d'un schéma directeur unique. La rationalisation du système s'impose pour permettre de prendre en charge plus de personnes vulnérables et à améliorer l'étendue et la qualité des prestations fournies. Notre modèle économique et social actuel sur la question du handicap n'est pas irréprochable. La façon dont nous traitons les groupes les plus vulnérables montre des failles sur notre unité nationale et sur notre fraternité. Un accent devra être mis sur la professionnalisation des personnes souffrant d'un handicap.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Affecter au moins 5% des ressources du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT) à la professionnalisation des personnes handicapées ;
2. Surveiller l'effectivité des dispositions légales et règlementaires notamment du Code du travail visant à favoriser l'embauche des personnes en situation de handicap ;
3. Fournir des soins médicaux gratuits aux femmes enceintes en situation de handicap et à leurs nourrissons (césarienne, consultation prénatale et post natale…) ;
4. Attribuer des équipements et des subventions de fonctionnement aux associations et aux écoles de formation de personnes en situation de handicap.

.

Reportage

MOBILITE REDUITE

IX. Gouvernance Foncière

Constats

La gouvernance du foncier au Sénégal est opaque et tatillonne. Elle porte les germes de conflits individuels et communautaires à haut risque. Des cas de spéculations foncières sont souvent observés. La problématique foncière est aggravée par celle de l'aménagement du territoire. La dynamique d'occupation du sol n'obéit à aucune rationalité scientifique. En conséquence, le bâti s'étend dans des zones non aedificandi, souvent écologiquement fragiles et plus propices à d'autres formes d'usage du sol tels que l'agriculture, la foresterie et les espaces de loisirs. L'anarchie observée dans l'occupation du littoral et la destruction des écosystèmes littoraux est une autre dimension de la problématique d'aménagement du territoire.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Favoriser l'émergence d'une politique foncière qui concilierait les urgences de développement à travers des investissements stratégiques et productifs et les nécessités de prise en compte des contingences sociocommunautaires traditionnelles ;
2. Mettre fin à l'appropriation privative des terres communautaires par l'octroi de titres fonciers arbitraires. Les investissements seront encouragés dans la limite de la sauvegarde du foncier national. Les baux seront le principe et les titres fonciers l'exception ;
3. Assurer la sauvegarde nationale des espaces verts, la création de réserves écologiques stratégiques, la création massive de zones agricoles et la préservation du littoral sénégalais ;
4. Revisiter la loi sur l'urbanisme, l'aménagement urbain et le cadre de vie pour introduire des dispositions permettant de contrôler l'étalement urbain ;
5. Introduire une loi sur l'équité territoriale entre les collectivités locales.

GOUVERNANCE FONCIERE

X. Souveraineté alimentaire

Constats

La crise pandémique de la Covid-19, puis celle de la guerre russo-ukrainienne, ont fini de mettre à nu les faiblesses et les fragilités des politiques de souveraineté alimentaire mises en œuvre par le Gouvernement. Les limites du caractère extraverti de notre économie sont mises en exergue : l'essentiel de ce que nous consommons est importé ! Ce qui provoque un renchérissement généralisé des prix des produits alimentaires de base. La famine guette certaines régions du pays et la disette est rampante pour la grande majorité de familles qui ne disposent pas de revenus importants et réguliers. Cette situation installe et favorise la précarité.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Proposer que nos lois inscrivent l'agriculture au cœur des politiques nationales ;
2. Réaliser une réforme agraire en profondeur avec, entre autres, une redistribution des terres agricoles et une promotion des cultures vivrières ;
3. Fournir une aide et un encadrement plus accrus des agriculteurs ;
4. Assurer la garantie aux producteurs agricoles des niveaux de prix compétitifs et attractifs ;
5. Proposer une politique d'interdiction ou de réduction des importations dans les domaines où la production locale est prometteuse.

Souveraineté alimentaire

XI. Régulation

Constats

En dépit de la mise en place récente d'un nouveau Code de l'électricité et d'une loi portant création de la Commission de régulation du secteur de l'énergie, la gestion des secteurs de l'eau et de l'électricité est toujours marquée par une opacité avec une présence permanente de conflits d'intérêts. Il y a beaucoup de cas de soupçons de concussion et/ou de corruption comme en attestent les nombreux scandales qui ont entouré l'attribution du contrat d'affermage de l'eau, la signature des contrats pétroliers et la conclusion des contrats d'approvisionnement en combustibles. La découverte du pétrole et du gaz dans un contexte international marqué par un mouvement de « défossilisation » du secteur énergétique place notre pays dans une situation de contradictions. Le pays a pris des engagements internationaux en faveur du climat par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. D'un autre côté, l'État a le devoir d'assurer sa souveraineté énergétique qui passe par l'exploitation du pétrole et surtout du gaz.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Initier et faire voter une Loi sur la transparence de la gestion des secteurs de l'eau et de l'électricité qui permettra notamment un accès à des tarifs équitables quelque soient les opérateurs ou fournisseurs de services ;
2. Publier, mettre à plat, voire rompre tous les contrats abusivement et illégalement attribués au détriment de la souveraineté énergétique du Sénégal ;
3. Garantir la souveraineté des secteurs de l'électricité et de l'eau par la promotion du secteur privé national dans la géographie du capital ;
4. Faciliter l'accessibilité, aux populations et aux entreprises, des prix de l'électricité et de l'eau ;
5. Encadrer et planifier la sortie maitrisée et graduelle des énergies fossiles ;
6. Miser davantage sur les énergies propres, surtout le solaire et l'éolienne.

REGULATION

REGULATIONS

XII. Citoyenneté

Constats

Notre état-civil n'est pas conforme aux exigences de modernité du 21e siècle. Des enfants sénégalais sont sans identité, sans filiation, sans existence et sans avenir. Nous cumulons beaucoup de retards dans la digitalisation de notre administration. Par ailleurs, le Sénégal vit une démocratie confisquée par ses élites politiques et administratives. Toutes les initiatives ou tentatives populaires visant à faire modifier des lois existantes ou à faire prendre de nouvelles lois à la hauteur des aspirations légitimes des populations, finissent en échec. Enfin, l'absence de garde-fous dans la nomination aux emplois civils, par le Président de la République en vertu des dispositions de l'article 44 de la Constitution, est la source de nombreuses dérives et errements de gestion aux conséquences économiques, financières et sociales d'une ampleur incommensurable. C'est ainsi que plusieurs structures étatiques, jadis fleurons de l'État, sont devenues aujourd'hui agonisantes et certaines sont inéluctablement condamnées à une disparition prochaine.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Améliorer la politique de l'État-civil en vigueur pour qu'elle profite à toutes et à tous grâce notamment au renforcement de la digitalisation de la population (système de domiciliation) et de l'état-civil (naissance, décès, mariage, changement de résidence) aux niveaux communal, régional et national ;
2. Impliquer les populations et travailler à l'avènement d'une démocratie citoyenne, à travers l'adoption d'une loi instaurant la possibilité, pour les populations, de recourir à un Référendum d'initiative populaire (RIP), lequel s'exercera à travers des pétitions recevables dès qu'un certain nombre de signatures est engrangé ;
3. Proposer une loi visant à encadrer l'exercice de l'article 44 de la Constitution par le Président de la République. Ainsi, cette loi dressera une liste d'entreprises et institutions publiques dont la nomination des responsables va requérir, obligatoirement, un appel à candidatures. Ce qui permettra de pouvoir désormais ces postes sur la seule base de la compétence, du mérite et de l'intégrité.

CITOYENNETE

XIII. Diaspora

Constats

Les sénégalais implantés et travaillant à l'étranger sont très nombreux. Ils contribuent énormément au fonctionnement de l'économie locale grâce aux volumineux transferts de fonds qu'ils opèrent, par différents canaux, au profit de leurs familles restées au Sénégal. Ces transferts de fonds dépassent l'aide publique au développement et représentent une part importante du PIB sénégalais. Plusieurs études ont révélé que la plupart des fonds transférés sont utilisés à des fins de consommation et la part destinée à l'investissement reste congrue. D'où la nécessité d'un renversement de tendance pour mieux utiliser ces fonds en les destinant, prioritairement, aux investissements. Aussi, même si on constate des cas de retour au Sénégal, une bonne partie de l'expertise sénégalaise travaillant à l'étranger et qui pourrait significativement contribuer au développement du pays s'abstient de le faire faute de dispositifs performants, transparents et attractifs susceptibles de favoriser leur retour.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Mettre en place les mesures incitatives nécessaires la mise création d'une banque d'investissement spécifiquement dédiée aux sénégalais de l'Extérieur ;
2. Implanter un dispositif attractif, transparent et performant visant à identifier et à impliquer davantage nos compétences se trouvant à l'étranger ;
3. Mettre en place un dispositif de retour définitif à travers des programmes économiques qui allient l'efficacité économique et la dignité des sénégalais de l'extérieur ;
4. Favoriser les conventions interétatiques de sauvegarde des droits sociaux des sénégalais de l'extérieur (imposition, retraites etc.).

DIASPORA

XIV. Développement Durable

Constats

L'environnement est perpétuellement agressé par la faute des interventions ou du laxisme de l'État, de ses partenaires et des citoyens. L'une des causes des pressions négatives exercées sur l'environnement est relative au non-respect des dispositions du Code de l'environnement, plus spécifiquement sur la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale. La RSE qui est un mécanisme volontaire de solidarité est d'une application dérisoire, malgré les chiffres d'affaires importants réalisés, au détriment des ressources naturelles. La cohabitation entre les populations et les établissements classés dangereux présente des risques de catastrophes élevés qui pourraient affecter et les populations et l'environnement. Des pressions de plus en plus importantes sont exercées sur les ressources en eau douce à travers la croissance démographique et le changement climatique qui vont s'intensifier durant les prochaines décennies. L'incinération des déchets en milieu urbain n'obéit pas à la réglementation ; ce qui est source de pollution et d'infections sanitaires.

Nos engagements

Nos députés s'engagent à proposer des lois dans les domaines ci-dessous, dans la limite des prérogatives dévolues à l'Assemblée nationale.

1. Rendre obligatoire le mécanisme de la responsabilité sociétale des entreprises – RSE ;
2. Assurer une transition énergétique maitrisée et graduelle ;
3. Se garantir la dotation de moyens adéquats pour la surveillance environnementale du territoire national dans ses parties continentales et maritimes ;
4. Veiller à la distanciation des habitations des établissements et infrastructures classés, sources potentielles de catastrophes humaines et environnementales ;
5. Garantir la rationalisation de l'utilisation des ressources en eau ;
6. Veiller à la réduction de la pollution de diverses sources en zones urbaines caractérisées par de fortes concentrations humaines par l'interdiction de la circulation de véhicules fumeux et de l'incinération en milieu urbain non réglementée des déchets.

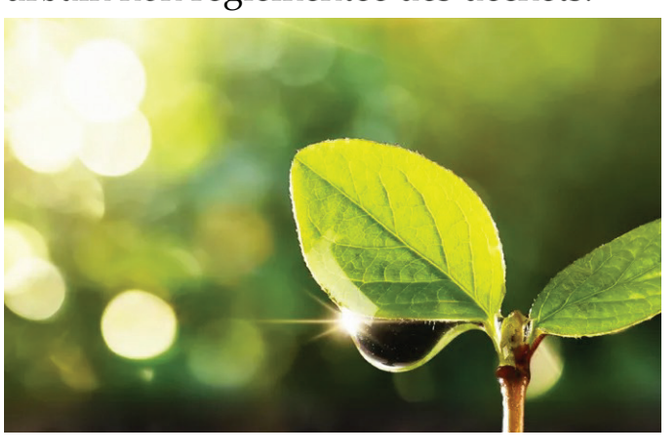

DEVELOPPEMENT DURABLE

CHARTE DE LA COALITION

Charte de la Coalition Aar Sénégal

Nous, formations politiques, forces sociales et mouvements citoyens, de la Coalition AAR Sénégal,

Profondément attachés aux vertus cardinales de la justice, de la paix, des droits de l'homme, à la défense des vertus démocratiques et à la sincérité du processus électoral ;

Réaffirmant l'impérieux besoin de la restauration de l'Etat de droit au Sénégal, pays autrefois synonyme de démocratie et de stabilité ;

Conscients qu'il est devenu nécessaire de rendre effective la sécurité des citoyens sénégalais pour l'expression pleine de leurs libertés, devoirs et droits citoyens ;

Conscients de la désagrégation du tissu économique sénégalais par des politiques économiques hasardeuses et incohérentes ;

Vu le cycle structurel de dysfonctionnements politiques et démocratiques sapant dangereusement la stabilité sociale, politique et économique du pays ainsi que son processus de développement depuis 2012 ;

Vu la recrudescence de positions extrémistes pouvant engager notre pays, connu par la cohésion, la diversité et la concordance de son peuple, dans le chaos social ;

Convaincus de la nécessité d'arrêter un cycle infernal de promesses non tenues et de populisme dangereux qui ont fini par tuer tout espoir de progrès chez le sénégalais ;

Décidés, dans la lutte pour la restauration de la démocratie et de prospérité sociale et économique, à participer à la mise en place d'Institutions fortes, d'une opposition d'idées, ainsi qu'une Assemblée de qualité ;

Convaincus que cette Assemblée du peuple par le peuple et pour le peuple devra être souveraine, au service du peuple et pour les intérêts du peuple ;

Engagés à coordonner et à renforcer toutes les forces politiques, civiles et sociales d'opposition pour la garantie d'un processus électoral libre, transparent et sincère ;

Décidés à fédérer et mutualiser toutes les forces d'opposition déterminées à faire face au régime et à proposer une alternative crédible ;

Décidés à mener le combat contre toutes tentatives de manœuvres politicienne et partisane sur la loi fondamentale et pour garantir au peuple le droit de choisir librement ses représentants par la voie des urnes, sans filtre ;

Déterminés à impulser un élan responsable et républicain vers une nouvelle voie politique formée par une opposition pacifique et propositionnelle afin de redresser notre pays usé et abusé ;

Charte de la Coalition Aar Sénégal

Décidons officiellement et solennellement, devant le peuple sénégalais et devant l'histoire de :

*Bâtir la coalition électorale dénommée AAR Sénégal pour une participation effective et victorieuse aux élections législatives du 31 Juillet 2022 ;

*S'assurer d'une participation massive de nos listes au niveau national et dans l'ensemble des départements électoraux du Sénégal et de la Diaspora ;

*Proposer un Contrat de de législature orienté vers la prise en charge des intérêts des sénégalais et qui comble les échecs et errements de la gouvernance démocratique, économique, sociale et politique actuelle ;

*Mutualiser les forces politiques et sociales d'opposition désireuses d'un profond changement et d'offrir une alternative au régime en place ;

*De veiller à présenter les meilleurs profils possibles de parlementaires pour une quatorzième législature au service des sénégalais ;

*De veiller à ce que les candidats présentés sur nos listes ne soient en aucun cas en situation de cumuls de mandats électifs (Députés maires par exemple) ;

*S'abstenir de militer ou de travailler avec toute autre coalition ou formation politique apparentée à la mouvance présidentielle actuelle ;

*Sauvegarder la liberté de candidature individuelle de chaque membre de la coalition en vue de l'élection présidentielle de 2024 tout en encourageant les dynamiques de rassemblement ;

*Veiller scrupuleusement à l'intégrité d'un processus électoral libre, démocratique et transparent ;

*Fournir un travail législatif et politique de qualité à l'Assemblée nationale par l'initiative de propositions et le contrôle de projets de lois garants des principes démocratiques de liberté, d'autodétermination, de souveraineté et de prospérité du peuple sénégalais ;

*Transcender les clivages sociaux et politiques au sein de l'Assemblée nationale pour mettre en place un climat de législature collaboratif et productif pour préserver et garantir les intérêts exclusifs du peuple sénégalais ;

*D'initier un vaste regroupement des forces de l'opposition à l'Assemblée nationale au sein de la quatorzième législature pour une alternance précoce dès juillet 2022 ;

*Corriger les disfonctionnements de l'économie sénégalaise en proposant et à mettant en œuvre des politiques de patriotisme économique qui promeuvent des champions sénégalais et qui redistribuent les dividendes à toutes les couches de la population ;

*Corriger tous les dysfonctionnements structurels de notre démocratie pour rendre possible tout projet souverain de développement et de stabilité et d'enrayer toutes les machinations législatives rétrogrades ;

*Veiller à mettre l'éthique et la morale au cœur de l'action politique et de l'activité parlementaire ;

*Rester engagés et constants dans la position d'une opposition digne, offensive, responsable et qui veille à la sauvegarde des intérêts du Sénégal.

La signature de la présente charte vaut engagement ferme, solennel et sans équivoque aux idéaux et projets communs sus-présentés. Les signataires s'engagent devant le peuple sénégalais à l'appliquer de bonne foi dans le respect des règles de vie de commune et des lois et règlements de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le Jeudi 9 Juin 2022.

SYMBOLES ET COULEURS DE LA COALITION

Symboles et couleurs de la Coalition Aar Sénégal

AAR Sénégal a choisi l'arbre comme symbole principal. L'arbre est un élément fondamental dans la société sénégalaise. Le baobab est l'emblème national du Sénégal. En prenant l'arbre comme symbole, AAR Sénégal rappelle ce que nous sommes : une nation de paix et de dialogue.

L'arbre est figuratif du « Pénc », cette assemblée où se prennent les décisions majeures de la Communauté. Autour de l'arbre se déroulent les cérémonies sacrées des femmes. L'arbre est le lieu d'arbitrage des conflits, l'espace privilégié où se tiennent les grandes rencontres et les conseils communautaires.

Qu'il soit un baobab ou un fromager, l'arbre rappelle le passé et la profondeur du lien communautaire. L'arbre, toujours majestueux, garde les secrets de la tradition et les rituels des générations précédentes. Le commun désir de vivre-ensemble, de faire peuple, doit rester fort et solide. Nous sommes Sénégalais. Ce sentiment dépasse nos appartenances ethniques et religieuses et ne doit jamais nous quitter. Il nous faut toujours préserver, en tant que nation, les vertus qui fondent notre nation.

L'arbre est source de vie. Il permet de se mettre à l'abri et de respirer un air pur et frais. Il donne des fruits qui sont savoureux et bénéfiques pour la santé. Il nous nourrit et aussi soigne. L'arbre symbolise à la fois l'environnement agressé les et les institutions à terre. L'espoir d'une renaissance est dans ses feuilles et ses branches ouvertes sur le monde.

L'arbre peut être atteint. Mais il reste résilient et tient toujours debout, car ses racines sont encore profondément ancrées. Ses fleurs qui tombent représentent toutes les agressions à la nature.

L'arbre est le symbole de la verdure qui tend à disparaître de notre paysage urbain et rural. Il est le symbole de la verte et belle Casamance, où le bois de rose, arbre somptueux, est illégalement découpé par les trafiquants. Il est le symbole du littoral bradé, du Cap-Skirring à Saint-Louis. Il incarne les bandes de filaos, protectrices contre l'érosion côtière, et qui sont massacrées par des promoteurs avec la complicité de l'Etat. Il est le symbole de l'intérieur du pays où sévit la sécheresse. Il renvoie aux enjeux contemporains de l'écologie qui est l'un des grands enjeux de ce siècle.

Les couleurs dominantes sont le mauve et le bleu. Le mauve est la couleur du discernement et de la sagesse. Le bleu représente la couleur de l'eau, source de vie dont notre planète est essentiellement composée. C'est aussi la couleur qui symbolise le travail et les travailleurs.

Le cercle est l'expression de l'intégrité, de l'unité et du mouvement. Le cercle représente aussi l'altruisme, le désir de travailler ensemble pour le Sénégal. Il renvoie au mot AAR, qui signifie protection.

AAR Sénégal transmet donc la volonté de protéger les ressources du pays et de guider les Sénégalais, pour enfin bâtir un pays prospère et faire éclore un développement endogène.

CONTACTS

+221 77 527 22 25 / +221 76 755 8969

www.aarsenegal.com

Siège de la coalition: Sacré coeur 1 villa numéro 8253

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 31 JUILLET 2022

SCRUTIN PROPORTIONNEL

AAR SENEGAL

ALTERNATIVE POUR UNE ASSEMBLÉE DE RUPTURE

TITULAIRES

	PRÉNOM	NOM	PROFESSION
1	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
2	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
3	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
4	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
5	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
6	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
7	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
8	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
9	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
10	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
11	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
12	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
13	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
14	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
15	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
16	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
17	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
18	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
19	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
20	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
21	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
22	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
23	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
24	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
25	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
26	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
27	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
28	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
29	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
30	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
31	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
32	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
33	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
34	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
35	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
36	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
37	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
38	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
39	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
40	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
41	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
42	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
43	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
44	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
45	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
46	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
47	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
48	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
49	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
50	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
51	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
52	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
53	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique

SUPPLÉANTS

	PRÉNOM	NOM	PROFESSION
1	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
2	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
3	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
4	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
5	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
6	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
7	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
8	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
9	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
10	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
11	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
12	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
13	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
14	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
15	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
16	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
17	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
18	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
19	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
20	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
21	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
22	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
23	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
24	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
25	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
26	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
27	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
28	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
29	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
30	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
31	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
32	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
33	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
34	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
35	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
36	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
37	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
38	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
39	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
40	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
41	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
42	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
43	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
44	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
45	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
46	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
47	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
48	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
49	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique
50	PAPE CHEIKH IBRAHIMA	DIOP SIDIBE FALL DIEYE	Ingénieur Aéronautique

SPECIMEN